



De CIL La Garonne
Mairie annexe - N°31
Rue du Pensionnat
83220 Le Pradet

A Madame Gisèle FERNANDEZ
Présidente de la Commission Enquête
Hôtel d'Agglomération
107, Boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 TOULON CEDEX 9

Le Pradet

Le 24/10/2016

Objet : Enquête publique - PDU 2015-2025 TPM

Madame Gisèle Fernandez, Présidente de la Commission d'enquête publique,

Depuis de nombreuses années, notre association Comité d'Intérêt Local de La Garonne demande, aux municipalités qui se sont succédées au Pradet, une amélioration de la desserte en transport en commun de notre quartier qui est très excentré.

Même si nous sommes hors délai pour déposer notre requête sur le registre prévu à cet effet dans notre commune, nous souhaitons vous interpeller pour poser 3 questions à TPM, en sa qualité d'«Autorité Organisatrice de la Mobilité», auteur du projet de PDU révisé 2015-2025.

- ❖ Pourquoi notre ville est-elle autant oubliée et si mal desservie dans les prévisions du projet de PDU révisé 2015-2025 ? Notre quartier, qui souffre déjà d'un manque criant d'offre en transport en commun, avec des fréquences largement en deçà du minimal requis pour inciter réellement les habitants à privilégier ce mode de transport, s'en trouvera à n'en pas douter encore plus pénalisé. En premier lieu, **nous demandons de mieux coordonner les lignes desservant le Pradet avec celles desservant la Garonne.**
- ❖ Dans plusieurs communes, les habitants jouissent de navette intra municipale et/ou, d'un « appel bus » vers Toulon toutes les 15 minutes. C'est le cas à Sainte Marguerite à La Garde ou à Carqueiranne. **Il n'existe pas le même service au Pradet où les habitants des Oursinières et de La Garonne, dont nous défendons les intérêts, n'ont qu'un bus par heure et encore pas toutes les heures.** Pourquoi traiter aussi mal Le Pradet et les habitants de notre quartier?
- ❖ Nous déplorons aussi que rien ne soit prévu pour permettre de **circuler facilement à vélo** entre le centre-ville du Pradet et le quartier de la Garonne.

Enfin, d'un ordre général et pas spécifique à notre quartier, mais qui nous interpelle :

- ❖ Pourquoi un **PDU 2015-2025** quand on est à la fin de l'année 2016 ? Ce PDU révisé qui ne sera probablement validé qu'au début 2017 **ne devrait-il pas porter sur la période 2017-2027 ?**

Merci pour l'attention portée à notre courrier.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Mme La Présidente, mes salutations respectueuses.

Pierre Karbownik
Président du CIL la Garonne
06 82 65 77 20

cil-la-garonne.org
cil.la.garonne@gmail.com